



Paris, le 14 décembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire et l'AFIC (l'Association Française des Investisseurs en Capital) signent une convention de partenariat afin de soutenir l'accompagnement des micro-entrepreneurs financés par l'Adie.

Maria Nowak, Présidente de l'Adie et du Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire, et Jean-Louis de Bernardy, Président de l'AFIC, signent aujourd'hui une convention de partenariat dont l'objet est de soutenir l'action d'accompagnement des micro-entrepreneurs soutenus par l'Adie.

La mise en œuvre de cette convention, prévue pour une durée d'un an renouvelable, repose sur une volonté et une vocation que l'AFIC et l'Adie partagent : favoriser le développement de l'entrepreneuriat

- à travers des actions en direction des PME-PMI pour l'AFIC,
- à destination des personnes exclues du système bancaire pour l'Adie.

Le partenariat permettra de faire bénéficier le Fonds Adie de nouveaux relais d'influence et d'appui.

L'Adie, premier opérateur du microcrédit en France depuis plus de 20 ans, considère en effet l'accompagnement de chômeurs et allocataires de minima sociaux créateurs d'entreprises - c'est-à-dire la formation, le conseil, voire le coaching - comme une condition essentielle de la réussite de leurs projets de création d'entreprise. Cet accompagnement est devenu, depuis plusieurs années, l'une de ses missions principales et a conduit à la création en 2009 d'un fonds de dotation entièrement dédié à la promotion et au financement de cette mission : le **Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire**.

De son côté, l'AFIC apportera toute l'expérience et l'expertise de ses 3000 investisseurs membres qui, à titre individuel, auront l'opportunité d'apporter leur soutien financier et bénévole aux créateurs Adie dans leur démarche de création et développement. Au titre de cette nouvelle collaboration, l'AFIC s'engage également à communiquer sur son soutien au Fonds Adie et à promouvoir l'accompagnement de micro-entrepreneurs Adie auprès de ses membres.

"Il suffit de libérer l'initiative populaire et d'apporter un peu de solidarité à ceux qui prennent le risque de se lancer pour réduire considérablement le chômage" déclare Maria Nowak.

Jean-Louis de Bernardy ajoute : « **"Nous savons d'expérience que l'accompagnement des entreprises est essentiel dans le succès des projets financés par le capital-investissement. Etablir un pont entre les professionnels du secteur et les entrepreneurs soutenus par l'Adie est un challenge que nous aurons tous à cœur de relever."** »



A propos du Fonds Adie pour l'Entrepreneuriat Populaire

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. Depuis sa création en 1989 par sa présidente Maria Nowak, l'Adie a octroyé près de 79 000 microcrédits générant ainsi plus de 63 000 entreprises et plus de 75 000 emplois.

Afin de pérenniser son action, l'Adie a créé en février 2009 un fonds de dotation, le **Fonds Adie pour l'Entrepreneuriat Populaire**, dont l'objet est de financer, grâce à des dons :

- Les services d'accompagnement de l'Adie, c'est-à-dire les conseils, formations et services proposés aux micro-entrepreneurs en parallèle à leur offre de crédit.
- Les actions liées à la promotion de l'entrepreneuriat populaire, qu'il s'agisse d'études, d'information ou de communication.

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 280 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France: Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, règlementaire et fiscale ; études économiques et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2008, les membres de l'AFIC ont investi dans près de 1 600 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3^{ème} rang mondial.

Contacts presse Adie

Audrey Thiroit – 01 49 33 19 66 – athirot@adie.org
Sandrine Bonamy-Leiba – 01 49 33 19 03 - sbonamy@adie.org

Contacts presse AFIC

Stéphanie Elbaz, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 85 92 – stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr
Laurent Wormser, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 86 98 - laurent.wormser@consultants.publicis.fr